

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

AU 1 JANVIER 2025

HONORAIRES*

Garage - Parking	Forfait de 3 000 €
Terrains	7% TTC du prix de vente maximum
Fonds de commerce	10% TTC du prix de vente maximum
Biens à usage d'habitation	
<i>Jusqu'à 100 000 €</i>	Forfait de 6 000 €
<i>De 101 000 € à 150 000 €</i>	6% TTC du prix de vente maximum
<i>De 150 001 € à 800 000 €</i>	5% TTC du prix de vente maximum
<i>Au-delà de 800 000 €</i>	4% TTC du prix de vente maximum

**Les honoraires sont à la charge de l'ACQUEREUR sauf convention exceptionnelle*

Barème des honoraires de location & de gestion

A compté du 1er janvier 2025



Barème national - baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi Alur)

Honoraires pour le locataire et le propriétaire :

1/ Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail :

- Hors zone tendue : 8€/m²
- Zones tendues : 10€/m²
- Zones très tendues : 12€/m²

2/ Établissement de l'état des lieux d'entrée : 3€/m²

Les tarifs sont exprimés TTC et soumis à la TVA de 20%.

Garages, parkings et locaux commerciaux :

12,5% H.T du loyer annuel CC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Honoraires de gestion locative (charge bailleur) :

Gestion courante : 8% TTC* des loyers charges comprises

*Taux de TVA en vigueur : 20%

Visites techniques (sinistre, expertise, pré état des lieux, ...) :

- La Rochelle intra-muros : 40€ TTC
- CA de La Rochelle : 55€ TTC
- Autres secteurs : 75€ TTC

Honoraires sur travaux/interventions calculés sur le montant des travaux HT (propriétaires) :

- Inférieur à 200 € HT : offert
- De 200 à 400€ HT : 15€ TTC
- De 401 à 1000€ HT : 40€ TTC
- Supérieur à 1000€ HT : 5% TTC